



www.sos-arvel.ch

SOS-Arvel, CP 194
1844 Villeneuve

Aux membres et sympathisants
de SOS-Arvel

Rapport d'activité **octobre 2007 – novembre 2008**

Association reconnue d'utilité publique

CCP 17-112190-4

Notre victoire, ou du moins ce qui nous a semblé telle, devant le Tribunal Fédéral en 2007 a été une bataille gagnée de longue lutte. Mais ce n'était pas la fin de la guerre contre les nuisances des carrières et le massacre du site protégé des Monts d'Arvel, patrimoine naturel unique de valeur mondiale, digne de figurer comme le Lavaux au patrimoine de l'UNESCO. C'est d'ailleurs notre crédo primordial, c'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui là.

En effet, le jugement laissait de côté des aspects très importants et reposait sur l'absence d'importance nationale prouvée de l'exploitation du site d'Arvel et l'absence d'une planification générale des besoins et des ressources à l'échelle du pays.

Ainsi, les Carrières d'Arvel SA et leurs Conseils se sont engouffrés dans cette ouverture juridique et usent de toutes leurs influences pour réaliser rapidement une planification (bâclée, insuffisante et incomplète) et prouver la soi-disant indispensabilité des fournitures de ballast d'Arvel aux CFF, soit environ 50'000t ou 10% de leurs besoins annuels.

L'appui complaisant et inconditionnel de l'administration cantonale leur étant acquis, ils ont poursuivi leur travail d'information tendancieuse, pour ne pas dire de l'intox, auprès des instances de la Confédération. Pour se donner le temps nécessaire, l'exploitant a sollicité des prolongations d'exploitation à répétition auprès du Canton qui les a accordées apparemment sans condition et même parfois sans mise à l'enquête publique, violant ainsi ses propres lois.

Nos Conseils, Me Chiffelle et Me Trivelli de Pro Natura ont réagi et protesté contre ces procédures de républiques bananières, parlant même de déni de justice. Mais il semble que cela ne provoque que des haussements d'épaules au SESA et au Conseil d'Etat. Les oublis et les manoeuvres dilatoires se succèdent et pendant ce temps l'exploitation continue à Planche Boetrix et a même recommencé au Châble du Midi, rappelant aux Villeneuvois qu'ils retourneront à la poussière.

On en est là et les classeurs se remplissent des copies de l'épaisse paperasse générée par cette situation Kafkaïenne. Voici un extrait tiré d'une récente correspondance:

"Le laxisme du SESA paraît dépasser l'entendement dans le cadre de ce dossier. L'incurie du SESA est telle que, parallèlement à la procédure judiciaire en cours, il me paraîtrait opportun de saisir la Commission du Grand Conseil des problèmes que pose la gestion de ce dossier par ce service de l'Administration Cantonale."

Pour souligner et prouver encore une fois l'importance nationale du point de vue de la protection de la nature et de l'activité touristique, nous avons envoyé un exemplaire d'un magnifique calendrier intitulé "Léman 2008" dont 5 vues panoramiques montraient

la grande balafre des Carrières d'Arvel, au milieu même de notre vitrine touristique, à Mme de Quattro, Conseillère d'Etat en charge du dossier. Quelques questions accompagnaient ce témoignage photographique. Sa réponse a totalement ignoré nos questions sans doute trop pertinentes, et elle a simplement déclaré faire confiance aux Services qui s'occupent du dossier!

Et pourtant, à l'évidence :

1) Toutes les personnes de bon sens et de bonne foi savent que les autres carrières peuvent facilement augmenter leur production de ballast de 50'000t /année, pour compenser les fournitures des Carrières d'Arvel.

2) Ces mêmes personnes savent que les TGV français ou allemands roulent sur des lignes construites sans un seul caillou d'Arvel.

3) Elles savent aussi que des roches de qualité exploitable pour du ballast se trouvent dans la plupart des massifs montagneux. L'arc alpin s'étendant de la Méditerranée à Vienne offre un vaste potentiel dont la plus grande partie se trouve dans les pays voisins avec lesquels nous avons des liaisons ferroviaires permettant des transports économiques et écologiques. Les villes et villages y étant beaucoup plus espacés, il est plus facile d'y trouver des sites favorables, peu ou très peu dommageables pour la nature, que dans notre pays. Et comme on importe des voitures, du pétrole, des ordinateurs, etc, on peut très bien importer du ballast. L'autonomie d'approvisionnement souhaitée par le Canton n'a aucun sens, surtout qu'elle implique la mutilation définitive de ce site protégé d'importance nationale.

Mais le bon sens et la bonne foi n'ont pas l'air d'être des qualités très chères aux politiciens et aux affairistes contorsionnistes du droit!

Notre Conseil, Me Chiffelle se fera un plaisir de vous donner plus d'explications concernant la situation juridique du dossier qui se charge de poussière.

Votre comité, qui se bat depuis longtemps, souhaite que de nouvelles forces, plus jeunes, nous rejoignent et prennent le relais. D'autre part, pour continuer à lutter et à défendre la très haute valeur du site du Haut Léman, nous avons besoin d'un soutien financier suffisant afin de couvrir les frais. Les dons, tant appréciés, suffisent difficilement. Des cotisations seraient moins attrayantes car pas déductibles des impôts. Le rapport du caissier vous permettra d'apprécier combien ce chapitre est difficile.

Nos statuts actuels ne prévoient pas de cotisation et nous avons survécu ainsi, tant bien que mal, jusqu'à aujourd'hui. Une modification ne serait possible qu'avec une décision majoritaire de l'Assemblée. Nous faisons donc appel à votre appréciable soutien, car les petits ruisseaux font les grandes rivières. Merci!

Venez nombreux à notre assemblée et intéressez votre entourage et vos amis, à Villeneuve, Rennaz, et dans la région; ils sont aussi concernés. Votre comité vous remercie pour votre fidélité et votre soutien.

Le Président : Bénédicte Sergent

(tél. 021 968 25 16)



Le Vice-Président : Charles Willen

(tél. 021 968 17 37)



Assemblée générale de SOS-Arvel du 27 novembre 2008

Document préparé par Me Pierre Chiffelle

Résumé des épisodes précédents

Voilà plus de 10 ans que le projet d'extension des carrières d'Arvel a été présenté. Il a permis aux opposants de se fédérer avec l'aide de plusieurs associations de protections de la nature et de l'environnement qui ont pu jusqu'ici victorieusement empêcher sa réalisation. Voici vingt mois déjà que le Tribunal fédéral leur a donné raison, considérant que les conditions pour une extension ne sont pas remplies.

Après ce coup d'arrêt salutaire, nous nous sommes aperçus que les prolongations des permis au bénéfice desquels Carrières d'Arvel SA continue d'exploiter le Châble du Midi et Planche Boetrix ont été délivrés sans aucune publication dans la FAO, ni enquête publique, de telle sorte que ceux qui auraient voulu les combattre ont été privés de la possibilité d'agir. Pendant plus d'un an, nous avons demandé à la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement de constater ce vice et de faire cesser l'exploitation. Il lui a fallu plus d'un an pour rendre une décision insoutenable qui permet de continuer l'exploitation, prétendument dans le cadre des volumes autorisés à l'origine.

Parallèlement, l'association suisse des exploitants de carrière a concocté avec l'Office fédéral de l'environnement et l'Office fédéral du développement territorial un projet de planification concernant l'approvisionnement du pays en roches dures. Stratégiquement, il s'agit clairement de trouver un moyen pour contourner l'arrêt du Tribunal fédéral et chercher à justifier à l'avenir une extension des deux principaux sites classés à l'inventaire des paysages protégés en Suisse, parmi lesquels figurent Arvel.

SOS-Arvel, Pro-Natura Suisse et la Fondation suisse pour la protection du paysage sont intervenus dans le cadre de la consultation relative pour dénoncer ce procédé.

Situation actuelle

La planification nationale concernant l'approvisionnement en roches dures n'est toujours pas adoptée à ce jour. Nous avons bon espoir d'avoir pu influencer son contenu, de telle sorte que les projets d'extension des carrières d'Arvel continuent d'être extrêmement difficilement réalisables.

Il y a un peu plus de six mois, nous avons porté devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal la décision de Mme De Quattro considérant que l'exploitation des surfaces actuelles pouvait continuer malgré les vices dont sont affectés les permis d'exploiter y relatifs. Dans le cadre de l'instruction du dossier, nous avons même pu mettre la main sur des documents internes à l'administration qui admettent que nous avons raison mais considèrent qu'il faut néanmoins laisser l'exploitation se poursuivre comme si de rien n'était.

Au vu de ces éléments qui figurent clairement au dossier, on peut espérer que le Tribunal cantonal nous donnera raison et annulera les permis d'exploiter actuels.

Perspectives d'avenir

Nous avons affaire à des adversaires déterminés qui bénéficient manifestement d'une certaine complaisance de la part des services de l'Etat. Il n'en reste pas moins que la probabilité de l'annulation des permis d'exploiter actuels est assez élevée, même s'il faut aller jusqu'au Tribunal fédéral. Cela obligera les autorités à mettre publiquement à l'enquête une prolongation des permis d'exploiter et permettra à tous les habitants de la région et aux associations concernées de s'y opposer dans le cadre d'une procédure enfin correcte.

Pour ce qui est des projets d'extension, il paraît peu réaliste que les exploitants envisagent de s'acharner au vu des difficultés qu'ils rencontrent déjà dans le cadre de la mise sur pied d'une planification nationale qui leur serait favorable. On ne peut toutefois rien exclure. Dans cette hypothèse, nous continuerons évidemment de développer toute une série d'arguments que le Tribunal fédéral n'avait pas même pas eu besoin d'examiner pour nous donner raison en 2007. Nous insisterons en particulier sur l'alternative beaucoup moins dommageable pour le paysage de la fourniture en roches dures auprès des carrières de Choëx-Massongex. Celles-ci semblent avoir toutes les capacités nécessaires, en particulier celle de fournir à la place d'Arvel la petite part de ballast de chemins de fer que celle-ci produit.

Bref, la vigilance et la combativité collectives restent toujours de mise.